

Arrêtés ministériels

A.M., 2007

Arrêté numéro AM 0016-2007 du ministre de la Sécurité publique en date du 27 mars 2007

CONCERNANT la mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement aux travaux de bris de couvert de glace et aux inondations survenues au cours des mois de janvier, de février et de mars 2007, dans plusieurs municipalités du Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU le décret n^o 1383-2003 du 17 décembre 2003 par lequel le gouvernement a établi, en vertu de l'article 100 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), le Programme général d'aide financière lors de sinistres destiné à compenser les préjudices subis par des particuliers, des entreprises, des organismes et des municipalités en raison d'un sinistre réel ou imminent;

VU que ce décret prévoit que le ministre de la Sécurité publique est responsable de l'application de ce programme;

VU l'article 109 de la loi qui prévoit que la mise en œuvre, pour un risque ou un événement particulier, d'un programme général visé à l'article 100 relève du ministre responsable de l'application du programme;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités du Québec ont dû engager des dépenses pour des travaux de bris de couvert de glace réalisés au cours des mois de janvier, de février et de mars 2007, à des fins de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que des inondations sont survenues au cours de cette période;

CONSIDÉRANT que des résidences principales et des infrastructures municipales ont subi des dommages attribuables à ces inondations;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accorder une aide financière aux municipalités concernées et à leurs citoyens afin de compenser les dépenses qu'ils ont dû engager en raison des travaux de bris de couvert de glace et des inondations;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Est mis en œuvre le Programme général d'aide financière lors de sinistres établi par le décret n^o 1383-2003 du 17 décembre 2003 au bénéfice des municipalités indiquées à l'annexe jointe au présent arrêté et de leurs citoyens, qui ont dû engager des dépenses relativement aux travaux de bris de couvert de glace et aux inondations survenues au cours des mois de janvier, de février et de mars 2007.

Québec, le 27 mars 2007

Le ministre de la Sécurité publique,
JACQUES P. DUPUIS

ANNEXE

Municipalité	Désignation	Circonscription électorale
Région 05		
Compton	Municipalité	Saint-François
Newport	Municipalité	Mégantic-Compton
Potton	Canton	Brome-Missisquoi
Saint-Malo	Municipalité	Mégantic-Compton
Westbury	Canton	Mégantic-Compton
Région 06		
Montréal	Ville	Acadie Anjou Bourassa-Sauvé Bourget Crémazie D'Arcy-McGee Gouin Hochelaga-Maisonneuve Jeanne-Mance-Viger LaFontaine Laurier-Dorion Marguerite-Bourgeois Marquette Mercier Mont-Royal

Municipalité	Désignation	Circonscription électorale	Municipalité	Désignation	Circonscription électorale
		Nelligan Notre-Dame-de-Grâce Outremont Pointe-aux-Trembles Robert-Baldwin Rosemont Saint-Henri-Saint-Anne Saint-Laurent Sainte-Marie- Saint-Jacques Verdun Viau Westmount-Saint-Louis	Région 15		
			Sainte-Sophie	Municipalité	Rousseau
			Région 16		
			Châteauguay	Ville	Châteauguay
			Coteau-du-Lac	Municipalité	Soulanges
			Huntingdon	Ville	Huntingdon
			Roxton Falls	Village	Johnson
Région 11			Roxton Pond	Municipalité	Johnson
Chandler	Ville	Gaspé	Sainte-Marie- Madeleine	Paroisse	Verchères
Port-Daniel- Gascons	Municipalité	Bonaventure	Sutton	Ville	Brome-Missisquoi
Percé	Ville	Gaspé	47906		
Région 12					
Saint-Adrien- d'Irlande	Municipalité	Frontenac			
Saint-Joseph- de-Beauce	Ville	Beauce-Nord			
Saint-Philémon	Paroisse	Bellechasse			
Sainte-Marie	Ville	Beauce-Nord			
Tring-Jonction	Village	Beauce-Nord			
Vallée-Jonction	Municipalité	Beauce-Nord			
Région 14					
L'Épiphanie	Ville	Rousseau			
Rawdon	Municipalité	Rousseau			
Sainte-Élisabeth	Paroisse	Berthier			